

PROCURATION¹

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Délégué(e) à l'assemblée générale de la ligue de Tennis des Pays de la Loire, conformément à l'**article 5** ainsi qu'à l'article 38 des règlements administratifs de la FFT, pour le compte de l'association affiliée, numéro d'affiliation

Donne procuration à Mme/M., licence « C » n°.....

Délégué(e) à l'assemblée générale de la ligue de Tennis des Pays de la Loire, conformément à l'**article 5** ainsi qu'à l'article 38 des règlements administratifs de la FFT pour le compte de l'association affiliée, numéro d'affiliation, en application de l'**article 6.5** et de l'article 39-5 des règlements administratifs de la FFT.

Aux fins de me représenter à l'assemblée générale de la ligue de Tennis des Pays de la Loire du **3 Décembre 2022**

Et l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à le

Signature de la personne donnant procuration :
(Précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")

Signature de la personne à qui la procuration est donnée :

¹ Conformément à l'article 55-B-2 des RA : « les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées par courrier électronique : ligue.pays-loire@fft.fr. L'envoi devra être réalisé respectivement par le délégué souhaitant donner procuration et par le délégué bénéficiant de ladite procuration. Les courriers électroniques devront être envoyés au moins soixante-douze heures avant l'heure d'ouverture de l'assemblée générale. La décision de la Commission sera prononcée en premier et dernier ressort au moins quarante-huit heures avant l'heure d'ouverture de l'assemblée générale. ».